

Zeitschrift: Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum
Herausgeber: Forum Helveticum
Band: 1 (1988)

Artikel: L'avenir de l'Etat social
Autor: Tschudi, Hans Peter
Kapitel: 2: La notion d'Etat social
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-832851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du produit national, pas plus que le poids de l'assurance vieillesse n'écrasera les générations actives. De telles visions d'horreur sont à rejeter. Nous devons nous astreindre à apprécier le plus objectivement possible les tendances et les faits qui seront déterminants pour l'évolution future de notre Etat social.

Voilà circonscrits l'ensemble des problèmes qui vont être examinés ci-après plus en détail. Je m'efforce de fonder ma prise de position personnelle sur des arguments concrets, espérant ainsi jeter les bases d'une discussion fructueuse.

II. La notion d'Etat social

La notion d'Etat social, ou d'«Etat de droit social» est relativement récente. Elle a peu à peu pris corps, à travers la législation et les amendements constitutionnels, sans avoir en tant que telle déterminé l'évolution de ceux-ci à l'origine. Le terme caractéristique d'Etat social s'est appliqué après-coup seulement à l'ensemble des mesures de politique sociale qui ont été prises petit à petit au gré des nécessités. S'il n'existe pas de définition concise de l'Etat social, ses objectifs, en revanche, sont clairs: garantir la justice et la sécurité sociales en ayant à l'esprit la dignité de la condition humaine; autrement dit, assurer à l'ensemble de la population au moins le minimum vital et si possible un niveau de vie décent. La charte sociale allemande définit ainsi ces objectifs: garantie de conditions d'existence conforme à la dignité humaine, égalité des chances pour le développement de la personnalité – celle des jeunes en particulier –, protection et encouragement de la famille, possibilité de gagner sa vie grâce à une activité librement choisie et enfin suppression ou compensation des rigueurs particulières de l'existence par une aide aux efforts individuels. Il s'agit donc surtout d'offrir des chances équitables à chacun pour son départ dans la vie. Tous les jeunes doivent pouvoir choisir librement, indépendamment des revenus de leur famille, la profession qui correspond à leurs capacités et à leurs dispositions de caractère; pour cela, ils doivent recevoir une formation solide. Seules les économies performantes telles qu'elles existent dans les pays industrialisés sont capables de financer la sécurité sociale, autrement dit d'assurer un niveau de vie approprié. Cette condition première de l'Etat social fait malheureusement défaut dans les pays du Tiers Monde.

L'Etat social est le fait d'une communauté humaine; il encourage l'épanouissement de l'individu considéré comme membre de la collectivité. Il repose sur la responsabilité universelle et mutuelle de l'ensemble de la population, que résume la notion de «solidarité». Tous les facteurs qui entrent dans la définition de l'Etat social sont largement ouverts car ils dépendent de l'évolution de l'opinion publique. L'Etat social a donc un caractère dynamique, de sorte que son contenu ne peut être arrêté de manière définitive. En jetant nos regards vers l'avenir, nous devons tenir compte de cette réalité.